

# CHARTRE D'ENGAGEMENT DU/DE LA BENEVOLE DE L'ASSOCIATION AL LARK



Entre les soussignés,

L'**ASSOCIATION AL LARK**, association, loi 1901 à but non lucratif, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES (35), sous le numéro 453 304 016, dont le siège social est à CANCALE (35260), 50 rue Pierre et Marie Curie, représentée par Monsieur Xavier **CHARRIER**, agissant en sa qualité de Président, dûment habilité par le Conseil d'Administration du 30 avril 2025, en vertu du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 avril 2025 et ayant tout pouvoir en vertu de l'article 7 des statuts de ladite ASSOCIATION.

Dénommée ci-après L'**ASSOCIATION**,

**ET**

..... demeurant .....

Dénommé ci-après LE/LA **BENEVOLE**,

## **OBJET :**

Cette Charte définit le cadre des relations qui doivent s'instituer entre l'ASSOCIATION et le/la BENEVOLE.

L'activité de bénévolat est une volonté personnelle, propre à chacun, librement choisie et de manière éclairée, Il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'ASSOCIATION et le/la BENEVOLE, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

## **LES MISSIONS ET VALEURS DE L'ASSOCIATION**

- Connaître (développement de projets scientifiques)
- Éduquer (développement de projets pédagogiques et de sensibilisation)
- Agir (protéger l'environnement et la biodiversité)
- Partager (grâce aux bénévoles)

## **LES OBLIGATIONS DU/DE LA BENEVOLE**

- Le/La BENEVOLE s'engage à être à jour de son adhésion auprès de l'ASSOCIATION.
- Le/La BENEVOLE s'engage dans le cadre des activités au sein / au nom de l'ASSOCIATION, à respecter le Vivant et l'Environnement ainsi que l'éthique et les valeurs de l'ASSOCIATION.
- Le/La BENEVOLE s'engage, dans le cadre des activités au sein / au nom de l'ASSOCIATION, à s'impliquer dans les missions et activités confiées.
- Le/La BENEVOLE s'engage à ne divulguer aucune information, aucune donnée ou base de données collectées, aucune photo, aucun document ou concept, relatifs à l'ASSOCIATION. De même, il remettra l'intégralité des documents, photographies

ou vidéos et tous les éléments des bases de données en sa possession dès la fin de sa mission, sans en conserver de copie papier ou numérique.

- Dans le cas où il communiquerait des informations ou éléments déjà présents dans le domaine public, dont il avait connaissance avant la signature du présent contrat, ou obtenus de manière légitime, le/la BENEVOLE ne pourrait pas être tenu pour responsable de la divulgation.
- En cas de désaccords et/ou conflits, le/la BENEVOLE s'engage à en faire part à un référent.

L'ASSOCIATION AL LARK se réserve le droit d'exclure un/une BENEVOLE de l'ASSOCIATION en cas de non-respect de la charte.

**DROIT A L'IMAGE :**

Je soussigné(e), .....

AUTORISE                       N'AUTORISE PAS

L'ASSOCIATION AL LARK à utiliser mon image vidéo et/ou photographique prise et à communiquer avec, aussi bien en interne qu'en externe, sur tous supports aussi bien numériques que papier.

**TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES**

Les informations recueillies dans le formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'ASSOCIATION.

Elles sont conservées pendant trois (3) ans, après la fin de la dernière adhésion du/de la BENEVOLE.

Le/La BENEVOLE peut demander à exercer son droit à accéder aux données le concernant, à les rectifier, à demander leur effacement ou à en limiter le traitement. Il/Elle peut retirer à tout moment son consentement au traitement de ses données. Il/Elle peut également s'opposer, sous certaines conditions, au traitement de ses données.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Cette charte est valable à compter de la signature, à chaque renouvellement de l'adhésion annuelle et sera considérée caduque, en cas de non-renouvellement de ladite adhésion.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare accepter sans restriction les termes de la Charte d'engagement du/de la BENEVOLE.

Fait à :

Le :

Signature du/de la **BENEVOLE**

Précédée de la mention

« bon pour accord »

Signature de l'**ASSOCIATION AL LARK**

Précédée de la mention

« bon pour accord »